tion politique et de la grève militaire individuelle ;

Dans l'Autriche-Hongrie, comme dans l'Europe orientale, se débattant au milieu et tâchant de planer au dessus des querelles de race, de nationalité, de religion qui agitent ce pêle-mêle de peuples ;

En Pologne ou Russie, couvant silencieusement, éclatant pourtant çà et là par des grèves férocement réprimées, et toujours décimé par de longs convois de martyrs voués à la Sibérie ou à l'exil ;

En Italie, brillant, rêvant, réussissant encore assez mal, comme dans les autres pays latins à discipliner son ardeur et à ordonner ses efforts, mais trouvant d'amples aliments à sa propagande dans la misère grandissante dans l'insuccès des expéditions coloniales, dans l'étalage au grand jour de la corruption ministérielle et parlementaire ; inspiré le plus souvent d'idées étrangères, mais devant une réelle originalité aux travaux par lesquels l'école juridique italienne transforme et rajeunit la conception du droit.

En Suisse, grâce à la Constitution fédérale qui met aux mains du peuple le *referendum* et l'initiative, deux outils précieux pour faire aboutir et prévaloir directement sa volonté, pays réformiste par partout ailleurs et en même temps ayant plus d'influence sur la direction des affaires, devenant un des facteurs réguliers de la vie publique, obligeant le pouvoir central à discuter ou même à proposer des projets qui nationalisent la banque et les chemins de fer.

Dans les Etats Unis d'Amérique, patrie d'élection des grèves énormes et des plus énormes associations de capitaux, se préparant à détrôner le jeu de l'éternelle bascule qui porte tour à tour au pinacle les *républicains* et les *démocrates*, les champions de l'or et ceux de l'argent, et réservant peut-être plus d'une surprise à la vieille Europe sur ce territoire neuf où ne se dresse pas l'obstacle de traditions plusieurs fois séculaires, où les partis croissent comme les villes avec une vitesse sans pareille.

Prolongerai-je cette revue à vol d'oiseau du socialisme vu qu'il s'épanouit sous les différentes latitudes ? Non, je laisse à nos correspondants de l'étranger le soin de la compléter et j'aime mieux, après ce rapide voyage, rameuer et arrêter mes regards sur la France. On pardonnera à un socialiste française de la considérer de plus près.

Georges RENARD.

(*A suivre.*)

## Le petit martyr de la rue Vaneau

Paris, 24 décembre.

M. Lozès, juge d'instruction, a entendu aujourd'hui les deux enfants de la femme Deshayes. Ceux ci, âgés de douze ans et de dix ans et demi, sont placés, comme on le sait, à l'asile des enfants moralement abandonnés. Ils ont été amenés au Palais de Justice, à midi. Le juge d'instruction espère obtenir d'eux des détails sur le conciliabule qui a eu lieu entre Grégoire, sa mère et la femme Deshayes.

Le fils aîné de cette dernière, âgé de 16 ans, sera entendu également ; mais comme il ne rentrait que rarement chez ses parents, il ne pourra donner que très peu de renseignements.

Jusqu'à présent on n'a pu relever chez la mère de Grégoire que des charges absolument morales et qui n'entraînent d'autres pénalités que le mépris. Toutefois, elle est gardée à la disposition de la justice, sa mise en liberté ne sera ordonnée qu'après les dépositions des témoins.

Plusieurs journaux annoncent ce matin que l'assistance publique, se retranchant derrière [illegible] aurait refusé de [illegible] sur l'âge, droit et époque auxquels a été déposé l'enfant de Grégoire.

Cette information est erronée. Le règlement ne s'oppose pas à ce qu'un juge connaisse, quand cela est nécessaire, ce qu'il a fait des enfants qui lui ont été confiés.

Ou reste, dans le cas présent, il ne s'est élevé aucune difficulté. M. Lozès a acquis la certitude que l'enfant de Grégoire était bien aux Enfants Assistés. On lui a même fait connaître le lieu où il a été déposé.

Le juge d'instruction n'a pas encore délivré le permis d'inhumer concernant le petit Pierre.

On ne sait même pas approximativement la date des obsèques.

Tout dernièrement en France par des chansons, on vend depuis hier à Paris, une complainte dans laquelle on raconte, en cinq couplets, le martyre du pauvre petit Grégoire. En voici la morale :

*Mais entendez vous,*
*Meurtriers infâmes,*
*Les cris de courroux*
*Monter jusqu'à vous ?*
*C'est trop doux pour vous,*
*La prison, la bague :*
*Il sera vengé,*
*Le pauvre bébé !*

Cette complainte obtient un très vif succès.

*Nous prions instamment nos correspondants d'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.*

# LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

Les institutions religieuses, dites de bienfaisance : secours aux malades et aux pauvres, sont des moyens de réclame, que le clergé rembarqué emploie pour capter la clientèle des personnes généreuses et naïves, qui ont besoin d'un intermédiaire sacré pour faire le bien ; elle est le masque derrière lequel il cache son immoralité cynique : l'appât dont il se sert pour obtenir des crédules le prêt usuraire, d'une partie de leur superflu, remboursable en centuple sous les frais ombrages du paradis biblique. « Qui donne aux pauvres, prête à Dieu » dit le prêtre. C'est donner un œuf pour un bœuf, opération judaïque, chère à l'église et à ses ministres, habiles à troquer leurs orémus, dispenses indulgences, absolutions, viandes creuses en fut, contre des choses tangibles ; meubles, terres, maisons, argent, tout leur est bon, malgré leur mépris des périssables biens terrestres.

*Le pain de Saint-Antoine*, cette invention géniale du curé de St-Nicolas, nous fournit un précieux exemple de l'ingénieuse charité catholique ; sur les bénéfices que le pèlerinage hendomadaire à l'oratoire des *poissons*, dans sa paroisse, lui a fournis en 1895-96, il a distribué gratis à chacun des 16,621 miséreux, qui ont sollicité ses secours, une masse dominicale dont la valeur marchande, ne saurait être moins de 3 fr. l'une soit pour 50,000 francs de secours spirituels et 775 grammes (20 centimes) de pain, aussi à chacun.

*Les petites sœurs des pauvres*, comme tous les ordres mendiants, font rapidement fortune ; partout où elles portent leur besace, les dons qu'elles reçoivent dépassent leur dépense.

L'art de garder les malades, en marmottant des prières, et de s'en faire des rentes, est aussi une industrie productive de plus prospères ; c'est de plus, pour l'Eglise, un moyen de savoir ce qui se passe dans les ménages, qui y fréquente, et d'obtenir les fondations pieuses dont elle est toujours friande, en attendant que la loi, comme jadis, y oblige les mourants.

Naguère encore, les femmes chargées de veiller les malades, mères pour la plupart, avaient l'habitude de ces soins délicats discrets et parfois même répugnants, que la vie de famille apprend, qui soulagent le patient et lui font oublier son mal. La cléricaille a changé cela : il est de bon ton maintenant, dans le monde qui se dit *bien pensant*, de mettre, près du malade, une sorte de moinesse dont les médailles, le rosaire, le crucifix tintinnabulant à chaque pas, remplissent l'appartement d'un pieux bruit. Bien hardi le prêt ma in qui l'affrontera ! Et c'est cette vierge qui a appris que les enfants se trouvent sous des choux, guide ses chastes mains, devra soigner les malades les plus intimes !

Les religieuses qui, moyennant finances, soignent les malades, sont un de ces « progrès à rebours » due à l'efflorescence de religiosite qui, sous la Restauration, a couvert la France de moines fanatiques allant planter des croix dans tous les carrefours.

En 1844, les *Sœurs de la compassion*, sous prétexte de veiller les malades s'établirent à Rouen et y firent une rude concurrence aux gardes laïques. Le métier était bon, les « sœurs de N.-D. de Bon Secours de Troyes » vinrent, en 1875, prendre leur part du gâteau : puis en 1890, les « sœurs de Jésus au temple » fondèrent une spéculation du même genre à Richorel-Rouen.

Il suffit de voir les immenses et confortables hôtels, qui abritent ces jeunes filles pour s'assurer combien il est avantageux pour les communautés, de se livrer à cette spécialité, de sorte que plusieurs centaines de cornettes vont en ville poser des [illegible] clystères, entre deux oraisons, au grand préjudice des braves femmes que, malgré leurs diplômes, le confesseur de madame a fait remplacer par ces béguines, qui excellent à prier Dieu, la vierge et les saintes et renseigner leurs chefs sur l'*état d'âme* de leurs clients.

E. SALVA.

# DERNIÈRE HEURE

(*Par Service Spécial*)

## LE JEUNEUR SUCCI

Paris, 24 décembre.

Le jeûneur Succi, qui eut un moment de vogue naguère, arrêté hier comme atteint d'aliénation mentale, a été conduit ce soir à l'infirmerie du dépôt où il a été mis en observation. Il serait atteint du *delirium tremens*, causé par l'abus de boissons alcooliques.

## L'AFFAIRE BAIHAUT

Paris, 24 décembre.

Le hasard voulait que, précisément à la même heure qu'on prononçait, à l'Institut, l'éloge de M. Ferdinand de Lesseps la 1re chambre du tribunal civil de la Seine continuait l'examen de l'affaire Baihaut, de Lesseps et Blondin.

On sait que le fisc réclame aux trois condamnés du célèbre procès de corruption et solidairement, malgré l'arrêt de la cour d'assises, la somme de 301,308 francs. Baihaut est arrêté ; de Lesseps et Blondin ont quitté la France.

Le tribunal devait entendre aujourd'hui les conclusions du substitut, mais l'affaire a été remise à huitaine par suite de l'absence d'un des juges siégeant dans la cause.

## REORGANISATION EN ALGERIE

Paris, 24 décembre.

Le ministre de l'intérieur a entretenu ce matin le conseil de la réorganisation administrative de l'Algérie. Il a communiqué à chacun de ses collègues un exemplaire du projet qu'il a élaboré en vue d'instituer en Algérie un régime nouveau.

Il sera statué sur ce projet dans une prochaine réunion des ministres.

## FAMINE CHEZ LES CAFRES

Prétoria, 24 décembre.

Le Transvaal envoie une grande quantité de vivres dans les districts cafres où on dit que la famine sévit. De bonnes pluies permettent d'espérer une récolte favorable. La réception de Cecil Rhodes à Durban a été très tiède.

## CONDAMNATION A MORT

Paris, 24 décembre.

La cour d'assises a condamné aujourd'hui à mort le nommé Marcuss Simon, fabricant de timbres en caoutchouc qui a incendié son logement, faubourg Montmartre, causant la mort d'un homme pour toucher la prime d'assurance.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'il usait de ce stratagème.

## UNE PREMIÈRE A PARIS

Paris, 24 décembre.

La Porte St-Martin a donné ce soir la représentation du *Colonel Rochebrune*, de Georges Ohnet. L'action se passe pendant les Cent Jours. Ce drame obtient un grand succès. La scène du duel du premier acte est très applaudie. Il y a de très belles situations dramatiques dans les actes suivants. La mise en scène est superbe.

M. Coquelin a fait une création de premier ordre dans le personnage du Colonel.

Les autres artistes ont soulevé également de vifs applaudissements.

# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 24 décembre*

Présidence de M. MARTIN, vice-président

**L'affaire Leroux.** — Au début de l'audience, le tribunal rend son jugement dans l'affaire des bijoux que nos lecteurs connaissent.

On sait que Mlle Leroux était poursuivie à la requête du ministère public, tandis que Thellier, Verbeylen et Ernest étaient assignés par la partie civile.

Le Tribunal, vu la connexité des deux causes, prononce leur jonction.

La prévention d'escroquerie, relevée à la charge de Mlle Leroux est écartée. Mais le Tribunal repousse la prétention de la défense de faire considérer l'opération de la remise des bijoux à Mlle Leroux comme une vente ferme, et retient le délit d'abus de confiance.

L'agent d'affaires Thellier est déclaré coupable de complicité par aide et assistance. Les considérants du jugement sont très durs à l'endroit de cet agent d'affaires, qui ne pouvait avoir de doutes sur la qualité de Mlle Leroux. Il savait très bien, de la déclaration même que Mlle Leroux lui avait faite, que les négociants devaient avoir un intérêt sur les placements faits par sa cognévenue, et que par conséquent elle n'en était que la dépositaire et non la propriétaire.

Verbeylen et Ernest sont déclarés coupables de complicité par recel, parce qu'ils ne pouvaient pas ignorer, eux non plus, que Mlle Leroux n'était pas propriétaire des bijoux.

La situation de commissionnaire de Mlle Leroux était en effet connue de tous les bijoutiers de Lille, et l'on savait très bien qu'elle se trouvait dans une situation gênée et qu'elle ne pouvait être propriétaire de plus de 300,000 francs de bijoux.

Le Tribunal constate que l'agent d'affaire Thellier a été l'instigateur de manœuvres frauduleuses.

Verbeylen et Ernest ont été mêlés à cette affaire par Thellier.

Aussi le tribunal dit qu'il y a lieu de tenir compte des bons antécédents de ces derniers prévenus et de leur accorder les circonstances atténuantes, étant donné encore qu'ils ne sont coupables que par suite de l'intervention et des pressantes sollicitations de Thellier dans les manœuvres frauduleuses relevées dans la cause.

Il a fait aussi bénéficier des circonstances la demoiselle Leroux, en considération de ses bons antécédents et de ses malheurs de famille qui ont été la cause de sa gêne d'argent.

Mais le jugement écarte les circonstances atténuantes pour Thellier.

En conséquence, le tribunal condamne :

Aimée Leroux, à **un an de prison et 500 francs d'amende** ;

Achille Thellier, à **huit mois de prison et 500 francs d'amende** ;

Verbeylen, à **quatre mois de prison et 200 francs d'amende** ;

Ernest, à **deux mois de prison et 100 francs d'amende**.

Faisant à Mlle Leroux, à Verbeylen, et à Ernest l'application de la loi de 1891, le tribunal ordonne qu'il soit sursis à l'exécution de la peine *d'emprisonnement seulement* prononcée contre ces trois personnes.

Achille Thellier, seul, ne bénéficie pas de la loi Bérenger.

Statuant ensuite sur les conclusions de la partie civile, le tribunal condamne en outre :

Mlle Aimée Leroux, à lui payer une provision de 2,000 fr ;

Thellier et Verbeylen, solidairement, à payer la somme de 37,181 fr. ;

Et enfin, Thellier et Ernest solidairement, à payer la somme de 9,688 fr.

Mlle Leroux n'était pas présente à l'audience, Thellier non plus.

La partie civile est tenue des frais du procès, sauf son recours contre les condamnés à la charge desquels le tribunal les partage ainsi : Cinq dixièmes des frais à Thellier, quatre dixièmes à Verbeylen et un dixième à Ernest.

Aussitôt le prononcé du jugement, Thellier, Verbeylen et Ernest se sont présentés au greffe du tribunal et ont déclaré interjeter appel.

La déclaration d'appel a été établie de suite et signée des trois condamnés et du greffier.

**Condamnations diverses.** — Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

*Pour vols.* — Baes Jérome, 6 mois, par défaut ; Declère Valentin, 3 mois ; Depelchin Louis, 1 mois, Marie Fitroye, 1 mois, par défaut ; J.-B. Flamez, 8 mois ; Leterme Désiré, 15 jours et 5 fr. d'amende pour ivresse ; Petit Marceau, âgé de 12 ans, est acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à sa mère ; Van Letzemberg Henri, 6 jours, avec sursis ; Adolphe Lambrecht et Séraphin Devolder sont acquittés ; Emile Vandenbrande, 8 mois, par défaut ; Clément Thomas, 6 mois, par défaut.

*Pour adultère et complicité.* — D..., un mois de prison avec sursis ; Jules D..., 15 jours avec sursis, Marie P..., 1 mois ; Cyprien D..., 15 jours ; Céline M..., 16 jours, par défaut, Léon D..., 8 jours par défaut.

# DISTRIBUTION DE JOUETS
## à l'Hippodrome

Hier, à deux heures a eu lieu, à l'Hippodrome, une distribution de jouets, d'objets et de coquilles.

Cette distribution était faite par le comité organisateur des fêtes du Palais-Ramoneu.

A deux heures 1/2 la vaste salle de l'Hippodrome était entièrement garnie de jeunes garçons et de fillettes, sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses. Aucune des écoles congréganistes ne manquaient à l'appel.

La musique des chasseurs à pied qui prêtait son concours, a joué des morceaux d'une musique gaie : quadrilles, polkas, etc.

Sur l'estrade se trouvaient une dizaine d'étudiants en travesti, le recteur d'académie, M. Vel Durand, en tenu bourgeoise, M. Moy, doyen de la Faculté des lettres, président de la cérémonie et quelques dames.

De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, les étudiants ont présenté, à la grande joie des jeunes spectateurs, quelques exercices clownesques, puis M. Moy a prononcé le discours suivant :

Mes chers enfants,

Je sais bien ce que vous dites ! « Allons, bon ! voilà un Monsieur avec un papier ! Est-ce qu'il va nous tenir longtemps, le Monsieur ? » — Non, mes chers petits, le Monsieur n'en dira pas long ; vous aliez avoir vos oranges, vos coquilles, vos joujoux. — Mais il y a ici de bonnes gens qui se sont donné beaucoup de peine pour vous préparer cette fête. — Alors, n'est-ce pas ? il faut leur dire merci. — C'est ce que je vais faire en votre nom ; pendant ce temps-là, soyez sages.

Messieurs et vous étudiants qui avez travaillé à cette œuvre avec tant de zèle et de bonne grâce, permettez moi de vous dire quel est, à nos yeux, le meilleur résultat de votre effort. — La reconnaissance de ces enfants ! — Bon ; la Reconnaissance n'est pas un sentiment d'enfant ; et il ne faut pas leur en vouloir.

On ne comprend la reconnaissance que quand on l'a méritée soi-même en faisant quelque bien à autrui, — de même qu'on ne comprend la pitié que si l'on a souffert soi-même, ou dans les siens. — Mais voici ce qui est efficace ; vous mettez dans ces petites mémoires de 10 ans un germe qui dormira longtemps peut-être, mais qui se lèvera un jour, portant des fruits pour d'autres que pour vous.

Dans tout acte de bonté accompli par un être humain, il y a le souvenir, inconscient presque toujours d'une bonté de jadis dont lui-même a été l'objet. C'est la noblesse de votre œuvre ; vous travaillez pour d'autres que vous ne connaissez pas. Ces enfants vous oublieront, mais un jour peut être ils feront pour d'autres plus que vous n'avez pu faire.

Les œuvres comme celle-ci visent bien au-dessus de l'heure présente, plus haut que l'intérêt qui passe. La bienfaisance serait indigne de son nom, si elle était une habileté au service d'un intérêt. Elle est une sagesse, une sagesse profonde. En quoi ? en ceci : Vous avez augmenté le fonds (dont nous avons tant besoin) le fonds de fraternité française.

Notre monde s'en va vers un inconnu prochain (radieux selon les uns, effrayant selon les autres) ; mais à coup sûr, ce monde va vite et l'inconnu approche. L'enfant qui rit aujourd'hui dans cette fête de Noël, verra peut-être avant d'être vieux, une société différente de celle dans les formes de laquelle nous vivons. Pour ne pas tomber sur cette route, dont la pente nous fait marcher malgré nous, il faut écarter tout ce qui remonte à haine, colère, jalousie.

Or l'enfant a sur les âmes de ce temps un pouvoir mystérieux et magique ; nous, inquiets de l'avenir incertain, impatients dans nos espoirs, nous voyons dans l'enfant celui qui sait le secret de l'avenir, celui qui ouvrira, peut être, le trésor fermé pour nous de nos espérances. C'est lui, peut être, qui mettra un apaisement dans les luttes à venir, les rendra moins mesquines et plus fécondes.

S'il pouvait nous rendre le service, combien grand il de nous apprendre à faire nos affaires sans perdre le temps à nous mettre en colère. Quoi qu'il en soit, messieurs, soyez remerciés pour avoir compris, pour avoir rappelé par cette œuvre que parmi les trois mots où se résume la France républicaine, si le mot *Liberté* est le plus fier ; si le mot *Egalité* est le plus juste, le plus beau est peut-être le mot *Fraternité* ; celui qui est le plus efficace pour réaliser dans leur cœur les conquêtes que nous promettent les deux autres.

Après la lecture de ce discours, qui est apprécié plus haut, les écoles défilent devant l'estrade, et on remet à chaque enfant un gâteau, une orange, un jouet et un objet de nécessité, cache-nez ou chemise pour les garçons, fichu ou pantalon pour les fillettes.

# DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

## UNE FILLETTE BRULÉE VIVE

LOOS, 24 décembre.

Un affreux malheur vient de frapper la famille De Schryver, chemin de l'Epinette, cour Delcroix. Pendant une absence de sa mère qui était partie conduire les plus petits à l'école, la jeune De Schryver, âgée de huit ans en tisonnant au poêle mit le feu à son tablier. Elle se trouva bientôt environnée de flammes. A ses cris, un voisin M. Pollet accourut et parvint, au prix de graves brûlures, à étouffer les flammes. Il était malheureusement trop tard, et la pauvre petite a succombé à ses blessures dans la journée de jeudi.

## DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ

ROUBAIX, 24 décembre.

Hier matin, vers 7 h. 1/2, M. Breger, pontonnier, a retiré du canal, au quai de Bordeaux, le cadavre d'un vieillard qui a été reconnu par son neveu, quelques heures plus tard, à la morgue de l'hôpital où il avait été transporté.

C'est un nommé Antoine Delve, âgé de 71 ans, demeurant chez son neveu, rue de la Vigne, cour Spriet-Voreux. Il était occupé comme concierge, depuis de longues années, chez M. A. Lepoutre, rue St-Antoine.

Hier matin, il était parti vers 5 h. 1/2, comme d'ordinaire pour se rendre à son travail, mais au lieu de se diriger du côté de la rue St-Antoine, il alla vers le canal. S'y est-il jeté ou est-il tombé dedans accidentellement ? On ne pourrait le dire.

Depuis quelque temps le vieillard semblait avoir les facultés mentales atteintes. On a retrouvé sur lui une somme de 70 fr. 20 centimes.

## BROYÉ PAR UN TRAIN

ROUBAIX, 24 décembre.

A la dernière heure, nous apprenons qu'un individu, dont l'identité n'a pas encore été établie, a été broyé par le train venant de Lille.

A demain les détails.

# LILLE

*Conseil municipal de Lille*

Voici l'ordre du jour supplémentaire de la séance du Conseil qui aura lieu le samedi 26 décembre, à 8 h. du soir :

Dépenses imprévues, régularisation. — Vente de terrain rue Molière. — Entretien des chaussées empierrées, crédit supplémentaire. — Cimetières, révision du tarif des concessions.

*Visites officielles du Jour de l'An*

Le général de France, commandant le 1er corps, recevra à son quartier général les autorités civiles et les fonctionnaires, le jeudi 31 décembre courant, à 9 heures 3/4.

M. le Préfet recevra également, le même jour, de 10 à 11 heures.

*CHUTE MORTELLE*

Hier matin, vers 8 h. 1/2, Isidore Pottier, âgé de 20 ans, demeurant à Louvil (Nord), est tombé d'une hauteur de 18 mètres environ en traversant l'échafaudage d'un bâtiment en construction, rue Roland, appartenant à M. Crépy.

M. le Docteur Vienne, qui lui donna les premiers soins, ordonna d'urgence son transport à l'hôpital St Sauveur, mais le pauvre Pottier rendit le dernier soupir pendant le parcours.

Son corps a été transporté dans sa famille, à Louvil.

## LES ACCIDENTS

**Rue du Molinel.** — Le jeune Georges Delapierre, âgé de 7 ans, dont les parents habitent rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, 14, a été renversé hier, vers midi, rue du Molinel, par le fiacre 232, conduit par le cocher Duhamel.

Une des roues de la voiture lui est passée sur le corps et l'a blessé assez grièvement.

Le cocher a transporté sa victime à l'hôpital Saint Sauveur où elle a été admise d'urgence.

**Rue de Boulogne.** — Hier, vers midi, un ouvrier monteur mécanicien, le nommé Charles Duriez, 41 ans, demeurant rue de Lens, 27, travaillant à la filature Crépy, rue de Boulogne, opérait le montage d'une machine à vapeur, lorsque son pied pris malheureusement dans un cordage, il trébucha et tomba au fond de la cave. Dans sa chute, Duriez s'est fracturé le genou gauche.

D'après le docteur Delplanque, l'incapacité de travail sera de deux mois au moins.

## CRUAUTE D'UN PROPRIETAIRE

Place Vanhœnacker, 14, à Lille, dans un très modeste logement, habite une famille qui était composée il y a un mois, du père, de la mère et d'une jeune fille de 14 ans.

Le père était représentant de commerce. Il y a quelques mois, il tomba malade et après avoir épuisé toutes les économies du ménage par les soins que nécessitait son état, il dut entrer à l'hôpital de la Charité, où il est mort vers la fin de novembre.

Il était le seul gagne-pain de la maison, car la mère, Mme veuve Bréhon, est paralysée depuis près de cinq ans.

Mme Bréhon et sa fille se trouvaient donc dans une noire misère depuis la maladie et la mort du père. Mais Mlle Bréhon ne perdit pas courage ; elle entra à l'atelier où elle gagne une moyenne de 1 fr. 25 par jour. Elle espère gagner davantage et pouvoir ainsi subvenir aux besoins de sa mère.

Mais la pauvre femme devait 20 fr. (vingt francs) à son propriétaire, un nommé Amédée Desmailly, et celui-ci, ayant peur de ne pas obtenir le paiement du loyer profita, hier, de ce que Mlle Bréhon était absente pour s'introduire avec ses deux servantes dans la chambre de la vieille femme, en fracturant la porte.

Et malgré les cris et les pleurs de Mme Bréhon cette pauvre paralysée, l'inhumain propriétaire porta dehors la malheureuse femme : et toujours avec l'aide de ses deux ménagères, il jeta tout le mobilier sur la place.

Mme Bréhon fut recueillie par des voisins indignés, qui prévinrent en même temps le commissaire de police du 7e arrondissement.

Ce magistrat se rendit place Vanhœnacke où il se borna à dresser procès verbal contre le propriétaire et ses deux ménagères pour violation de domicile. C'est une triple arrestation qu'il eût fallu opérer.

Les deux femmes qui ont aidé l'odieux propriétaire se nomment Marie Lussaye et Claudine Barne.

Nous espérons que M. le procureur de la République donnera à cette affaire la suite qu'elle comporte.

*Parti Ouvrier. — Section Lilloise*

**Commission administrative**

Réunion de tous les délégués le vendredi 25 décembre, jour de Noël à 4 h. 1/2 du soir, à la Maison du peuple, pour prendre les dernières mesures dispositives pour la fête de Noël. — Urgence.

*Chauffoirs publics*

Du 12 décembre au 18 inclus il y a eu dans les chauffoirs publics, 1456 réfugiés, dont 1292 français et 164 étrangers.

Parmi ces 1456 réfugiés il y a eu 5 femmes et 3 enfants.

Il a été distribué 308 bons de bouillon et 299 bons de légumes pour les Cuisines Populaires.

Il a été fait 20 coupes de cheveux et 199 barbes.

Des secours divers ont aussi été distribués aux malheureux : 0 fr. 80 c. : 2 paquets de tabac, 2 vestons, 1 pardessus, 5 paires de chaussures 2 chapeaux.

Le chauffoir de Fives a reçu 428 personnes ; celui de St-Sauveur, 410, celui de St-André, 283 ; celui de Wazemmes, 191, et celui de Canteleu, 197.

*Noël Socialiste*

C'est ce soir, à 6 heures qu'aura lieu dans la vaste salle de la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, le grand concert socialiste organisé à l'occasion de Noël, par la Section lilloise du Parti ouvrier, dont nous publions plus loin le programme.

Ceux qui n'ont pas encore de cachets peuvent se les procurer au siège de leur comité de quartier, ou à la Maison du Peuple.

*Le Pari mutuel et l'Institut Pasteur*

On annonce que le gouvernement a l'intention de prélever une somme de cinq mille francs qui sera offerte à l'Institut Pasteur de Lille. Cette somme sera prélevée sur le fonds du Pari mutuel.

---

3

# LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

— Bien, venez : le maréchal nous attend.

Les factionnaires, dont la consigne était sévère, croisèrent, en les voyant, la baïonnette ; mais en entendant le mot de passe, ils les laissèrent entrer.

Maurice de Saxe, fort pâle, souffrant, l'air clair, tirait une carte.

Des officiers généraux l'entouraient. Le médecin du comte se tenait à l'écart sans quitter des yeux son illustre malade qui avait dit à Voltaire lui reprochant sa maladie : « Il ne s'agit pas de vivre, il faut partir ».

— C'est toi, dit le maréchal à Damiens. Bien mal nouvelle, plein de lumière, continuait Dravalde.

— Que nous enlève ; je demeurerai comme ce et moi, nous sommes prêts à aller en tête de Barri.

La [illegible] du maréchal [illegible] une vive satisfaction ; les ducs de Gramont, d'Ayen, le comte d'Eu se retournèrent pour regarder les deux gardes-françaises.

— Je crains que les alliés n'aient fait un mouvement au delà de Barri... Mes enfants, assurez-vous-en avec toute la promptitude qu'exige cette mission. Soyez vigilants et prudents. Quand on vous criera : « Qui vive ? » aux avants-postes, répondez : « France. »

Le maréchal appela son médecin.

— Je suis prêt à supporter l'opération : dépêchons-nous, major. J'ai besoin de me distraire un peu.

Puis, se retournant vers Damiens et Dravalde :

— Bonne chance, mes amis ! Je vous attends cette nuit. Vous les laisserez entrer, Gramont.

Ils sortirent.

Quand ils furent assez éloignés de la tente du maréchal, Dravalde, étonné, demanda de quoi le grand homme souffrait.

— Hélas ! il est hydropique : on va lui faire une ponction.

— Quel courage d'être là ! Il ne pourra jamais se mettre à la tête de son armée.

— Oh ! que si ! C'est un fort, celui-là. Il sera avec nous demain et, qui pis est, il ne deviera guère. Il brûle d'être auprès de Mme Favart qu'il aime passionnément.

Dravalde accueillit cette nouvelle déclaration par un silence.

— Rompez un morceau de biscuit, dit Damiens, et avalez quelques gorgées de cette fiole ; il me semble que vous avez la fièvre, mangez.

— Je suis très bien, répliqué Dravalde qui accepta un morceau de biscuit et but un peu d'eau-de-vie.

Après avoir mangé leur maigre pitance, ils renfermèrent dans leur gaine leurs pistolets et s'acheminèrent vers l'Escaut dont la brume blanche s'élevait comme une voûte au-dessus du fleuve.

— Maudit brouillard, dit Damiens.

— Ne le maudissez pas, il nous protège.

— Je ne suis pas de votre avis. Comment s'orienter dans cette buée aussi blanche que du lait ?

— Nous n'avons pas à discuter, camarade, répliqua Dravalde, nous n'avons qu'à marcher..... Nous ne craignons pour notre peau ni l'un ni l'autre n'est-ce pas ?

II

La nuit allait venir. Les vapeurs s'affaissaient sur les bords du fleuve, comme lassées de se tenir à la même hauteur. Les deux gardes-françaises voyaient tout juste le sentier tournant et la végétation rabougrie que le remous de l'eau frappait en cadence.

La bande d'un pré pierreux s'offrit à leurs yeux ; c'était comme un petit cap vert entouré de grands joncs d'eau à l'abri desquels ils marchaient sans se distinguer.

Les bruits du camp s'arrivaient plus qu'atténués à leurs oreilles, et s'ils tout juste s'ils distinguaient encore dans la brume laiteuse, les lueurs tremblotantes de nos deux lignes postées le long du fleuve.

— Je crois me rappeler qu'il y a dans les environs un port perdu. Nous y trouverons un mauvais bachot qui nous transportera sur l'autre rive. Il y a aussi un vieux moulin sans meunier. Une fois que nous aurons franchi le fleuve, notre tâche sera plus facile.

— Vous parlez de vous servir d'un bateau, Damiens, comme si c'était chose possible ; vous oubliez que le bruit des rames, la nuit, s'entend de très loin. Votre idée n'est pas pratique.

— Il y a auprès de l'endroit que je viens d'indiquer une chute d'eau sur les rochers qui couvrira le bruit de nos rames... en admettant que nous ayons un bateau. Si ce moyen de transport nous fait défaut, il y a derrière la cascade un passage guéable.

Bientôt le silence fut complet. La double ligne de nos positions s'effaça au tournant du fleuve. La nuit se fit partout.

Une masse noire se profilait le long de l'Escaut : c'était la maison du port et le moulin qui se touchaient presque.

— Arrêtons-nous, dit Damiens à voix basse, nous sommes plus près de l'ennemi que des nôtres ; le vieil autrichien Kœnigseck, l'homme de Marie-Thérèse, a pu envoyer ici en reconnaissance ses Hanovriens. Couchons-nous et écoutons.

Ils se mirent à plat ventre sur le sable humide ; aucun bruit humain ne parvint à leurs oreilles : le moulin et la cort [illegible]

— Vous connaissez les êtres de ce moulin, Damiens ?

— Oui, Monseigneur, ces temps-ci, est venu dans cette masure assez souvent ; le maréchal aime le pittoresque et les rusticités quand il ne se bat pas, et j'ai toujours eu l'honneur de l'accompagner.

Ce moulin se trouvait à quelques mètres plus bas que le plateau, et sa façade, qui regardait le fleuve, était presque à niveau du courant.

Des saules, des hêtres ombrageaient son toit à demi effondré. Quelques pointes de rochers, qui émergeaient du fleuve et sur lesquelles l'eau se ruait avec fracas, ressemblaient à des statues de bronze placées là en sentinelle.

L'autre rive, assez ombragée, s'apercevait assez nettement.

— Attendez-moi auprès de la roue, je vais pousser une reconnaissance sous les saules, dit Damiens, qui s'éloigna en rampant.

Il revint bientôt vers son camarade.

— Il n'y a plus de bac ; le maréchal ou les alliés l'ont pris. C'est fâcheux, sapristi ! Si nous nous mettons à l'eau, nos munitions sont perdues... Visitons maintenant le moulin.

— C'est inutile, Damiens ; ne perdons pas notre temps qui est précieux en vaines recherches, nous pouvons nous passer de bateau. Je suppose que vous savez nager.

— Aussi bien que les canards des bons pères de la rue Louis-le-Grand.

Dravalde se mit à rire.

— Attachons nos armes à notre cou à l'aide de notre ceinturon. Allons.

— Pas d'imprudence, hein ! dit vivement Damiens.

« J'ai pêché ici, le fleuve est très profond jusqu'aux pointes du rocher ; à cent mètres plus bas, nous pourrons le traverser sans nager et nous n'aurons de l'eau qu'au-dessus des genoux.

Ils suivirent une pente jusqu'à un banc de rochers et prirent l'eau.

Ils marchaient avec précaution, s'appuyant sur leurs longs sabres.

Ils atteignirent ainsi, comme Damiens l'avait prévu, sans incident, sans alerte, l'autre rive où se trouvait le fameux bois de Barri.

Ils secouèrent leurs jambes trempées sous un groupe de chênes dont les bourgeons attendaient, pour éclore, quelques jours de soleil.

— Nous sommes en pays ennemi... attention... rien... les Autrichiens dorment...

— Chut ! ces broussaillons ont des yeux et des oreilles, murmura Damiens, qui fouilla la haie... Ils ne sont pas dans ces parages, voyons plus haut.

— Damiens, dit Dravalde, suivez la travée où vous êtes, moi je vais inspecter l'autre.

— Ne nous éloignons pas.

— Non, non.

Et consciencieusement, dans la nuit veillée, ils firent le tour du bois, s'arrêtant de temps à autre pour écouter.

(*A suivre*)